



DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION D.2026.44 : Dénomination d'un square de la commune

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Guillaume GIRAUD, Maire de Brindas.

Date de convocation : 05/05/2026

Date d'affichage : 05/05/2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de procurations données : 2

Absent non représenté : 0

Nombre de votants : 29

Etaient présents :

Guillaume GIRAUD, Gérard BICHONNIER, Justine PINTO RÉIS, Marion GUEDES, Lionel TOUZET, Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Laurent FERLET, Nathalie POIGNET, Laetitia ROSA DA COSTA, Julie CROS, Jonathan FOURNIER, Carole CHAPON, Gabriel SÉVERIN, Fabrice PÉCOU, Bérengère GARDON, Philippe ROBIN, Céline FAYOLLE, Pierre BOUYSSOUX, Gwendoline PRADEL, Mathis BLANCHARD, Martine PILAZ, Frédéric JEAN, Danielle GEREZ, Martine LALAUZE, Patrick WAWRZYNIAK, Sylvie PETER, Eric BEARZATTO.

Avaient donné pouvoir :

Patrick BIANCHI pouvoir à Jonathan FOURNIER, Fabrice VERICEL pouvoir à Frédéric JEAN

Secrétaire de séance : Gabriel SEVERIN

Pour mémoire, l'extension de l'école maternelle a engendré la suppression de l'aire de jeux qui était autrefois située à proximité de l'école. Ces espaces étant particulièrement appréciés des enfants et de leurs parents lors des sorties d'école, une nouvelle aire de jeux publics relativement proche du centre-bourg et des deux établissements scolaires a donc été recréée afin de répondre à leurs attentes.

Ainsi, un espace a été identifié près de l'école maternelle, de la crèche et de la médiathèque. Les travaux ont débuté en février 2026 et se termineront très prochainement avec la pose de deux bancs.

Conformément à l'article L.2121-29 du CGCT, il revient désormais à l'assemblée délibérante de dénommer ce lieu public.

Mme Anne CHANTRAINE, ancienne adjointe au maire déléguée à l'Environnement et très investie lors des commémorations officielles, a proposé le nom du Colonel Mary, ancien Brindasien impliqué dans la commune et résistant de la Seconde Guerre Mondiale, suite à une demande de M. PONCET, qui l'avait côtoyé. En accord avec sa famille, l'aire de jeux sera donc baptisée « square du Colonel Mary » en hommage à cette figure locale.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de BRINDAS d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil municipal,



CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de dénommer les emplacements publics,

DÉLIBÈRE

- **ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE la dénomination de l'aire de jeux située à proximité de l'école maternelle, de la crèche et de la médiathèque : « square Colonel Mary »

Résultat du vote : Unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 15/05/2026
Et affiché le 15/05/2026

Le secrétaire,

Gabriel SEVERIN



Brindas le 15/05/2026

Maire,

Guillaume CIRAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi via le site www.telerecours.fr.